

PSC : l'Élan commun poursuit la mobilisation

Le 14 novembre en instance CPPS, les élu·es Élan commun ont lu la déclaration suivante et remis la pétition forte de ses 1600 premières signature à M le Chef du Service Ressources Humaines du MASAF



Les organisations syndicales membres de l'Élan Commun sont porteuses d'un message clair et précis de la part d'un certain nombre d'agent·es du MASAF, de ses opérateurs et personnels ACB des EPLEFPA. La grogne monte de plus en plus. Le nombre d'inscriptions sur la plateforme en est un élément.

Si l'offre PSC peut éventuellement satisfaire à titre individuel, il n'en est pas de même pour l'adhésion familiale où la cotisation explose ! Sans parler de la situation particulièrement injuste faite aux agent·es retraité·es !

Par ailleurs, l'information d'adhésion obligatoire n'a pas suffisamment été généralisée : certain·es agent·es n'ont, à ce jour, reçu aucune information de leur administration alors que la campagne de communication est censée être terminée.

Fort d'une pétition ayant recueilli 1626 signatures ce 14 novembre à 14 heures, avec un nombre de signataires qui ne cesse d'augmenter, alors qu'elle a été initiée il y a moins d'une semaine, nous demandons à ce qu'une réflexion soit engagée :

- Concernant **la cotisation des ayants droit** avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier de ces cotisations

- Sur une **meilleure progressivité de la participation financière des adhérent·es au panier de soin** en supprimant le plafond des 3864 euros brut afin que chacun paie en fonction de ses moyens !

- Sur **l'augmentation de 10% prévue par l'assureur MERCER** au delà des deux premières années, nous nous opposons fermement à cette augmentation quasi-systématique de 10% annuels à partir

de la 2ème année alors que dans le même temps, le gouvernement maintient son choix de geler le salaire des fonctionnaires. Nous demandons à pouvoir examiner les comptes du dispositif et négocier avec l'administration et MERCER d'une éventuelle augmentation ou diminution des cotisations sur la base de l'état réel des comptes.

- Sur **le barème de cotisation des retraité·es du MASAF** qui est totalement indécent au vu du niveau des pensions qu'ils et elles perçoivent.

- Une **renégociation sur le tarif du socle**, qui nous paraît cher (74.32€) au vue du nombre d'agent·es concerné·es !

Nous avons l'impression que le ministère a livré ses agent·es pieds et poings liés tant sur la question des tarifs auxquels nous nous sentons enchaînés alors que c'est l'administration qui a tout décidé sans les personnels, que sur la question de la transmission des données personnelles sensibles que sont les données des agent·es à une filiale d'une entreprise américaine.

Comment le ministère entend-il aujourd'hui répondre aux inquiétudes légitimes de ses agent·es ?

On continue à [signer ici](#)